



Démission pour nouveau cdi : problème du préavis

Par **boons_old**, le **09/11/2007** à **19:53**

Je suis actuellement en cdi en tant qu'ouvrier paysagiste. Cependant, un CAT est prêt à m'embaucher en tant que moniteur d'atelier dès le 26 novembre. J'ai donc rédigé, à la date du 6 novembre, ma lettre de démission, en demandant de pouvoir être libéré le 26 Novembre pour commencer mon nouveau contrat, et donc de réduire mon préavis à 20 jours au lieu d'un mois. Mon patron actuel refusant cette demande, j'ai réussi à faire décaler ma date d'embauche au CAT au 3 décembre, dernier délai. Or mon patron refuse catégoriquement de me libérer pour le 3 décembre également, et exige que je reste jusqu'au 6... C'est-à-dire uniquement 3 jours de plus. Que puis-je faire? Cette opportunité d'être embauché en tant que moniteur d'atelier ne se présentera peut-être pas deux fois, et cela fait plusieurs années que je prospecte pour un tel poste. En faisant cela, mon patron actuel cherche délibérément à me mettre des bâtons dans les roues et à m'empêcher d'évoluer socialement dans ma carrière professionnelle. Que risquerai-je si à partir du 3 décembre je ne me présente plus à mon travail actuel et que je commence mon nouveau travail au CAT ? Pour moi c'est la seule solution, car de toute façon, si je ne fais rien, je me retrouverai sans emploi, et sans assurance chômage. J'espère que vous pourrez me répondre, et je vous en remercie par avance.